

Confortement d'un mur poids sinistré Accès NORD

MAITRE D'OUVRAGE

Centre Hospitalier de Vichy
Bd Denière
03200 Vichy
Tél : 0470973333

Lot n°1

TRAVAUX DE CONFORTEMENT D'UN MUR

CCTP / DPGF

BUREAU D'ETUDES :

INGENIERIE CONSTRUCTION 42
17 B, rue de la Presse
42000 - SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 91 30 50 Fax : 04 77 91 36 10
Mél : ingenierie-construction@wanadoo.fr

Dossier	2614
Date	16/07/2026
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	PRESCRIPTIONS GENERALES <u>GENERALITES</u> Le descriptif a pour objet essentiel de définir les prestations souhaitées par le Maître de l'ouvrage et conçues par le maître d'œuvre. Il ne dégage en rien la responsabilité de l'entreprise qui devra prévoir dans son offre tous les ouvrages qui bien que non décrits seraient indispensables à un complet achèvement de la construction ainsi que tous ouvrages nécessaires pour répondre aux règles élémentaires de l'esthétique et aux impératifs techniques réglementaires en vigueur lors de la remise des offres. L'Entrepreneur reconnaît avoir suppléé, par ses connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier de consultation et en conséquence il s'engage à suivre scrupuleusement toutes les dispositions indispensables qui pourraient lui être imposées et ce sans variation de son prix forfaitaire. <u>RECONNAISSANCE DU CHANTIER</u> L'entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux avant la remise de sa soumission et s'être parfaitement rendu compte de leur état, des servitudes dues à l'environnement et sujétions de toutes sortes afin d'étudier les possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage et les moyens à employer pour exécuter les ouvrages dans la forme et les délais prescrits ainsi que toutes conditions pouvant en quelques manières que ce soit influencer sur l'exécution, la qualité, et le prix des ouvrages à exécuter. En conséquence, il n'est jamais alloué de supplément quelconque pour sujétions inhérentes à la prise de possession du chantier qui bien que non précisées ou imparfaitement précisées aux documents contractuels s'avèreraient nécessaires. <u>REGLEMENTATION GENERALE COMMUNE</u> Les entrepreneurs se conformeront pour l'exécution des ouvrages aux conditions stipulées dans : . C.C.T.G. : cahier des clauses techniques générales, applicables aux marchés de travaux de bâtiment dans son édition la plus récente . Normes Françaises de l'A.F.N.O.R. et notamment le code des conditions minima qui en fait partie. . D.T.U. : documents techniques unifiés établis par le groupe de coordination des textes techniques et publiés par le C.S.T.B. tant ceux concernant le présent lot que ceux applicables aux autres corps d'état. . Règles techniques du bâtiment en vigueur à la date d'exécution et notamment les règles de calcul et règles professionnelles publiées dans les cahiers du C.S.T.B. . Avis techniques du C.S.T.B. pour les procédés non traditionnels ou constat de traditionnalité. . Procès verbaux d'essais : de résistance mécanique, de perméabilité, d'étanchéité à l'eau, de tenue au feu, etc... Les entrepreneurs appliqueront toutes les obligations découlant de l'application de la réforme de l'assurance construction concernant le contrôle technique des ouvrages, police "Dommage Ouvrages". Tous les isolants thermiques mis en œuvre devront avoir le certificat ACERMI. Les entreprises concernées procéderont aux contrôles techniques décrits dans la Convention type COPREC de Décembre 1982, comprenant : * essais et vérifications de fonctionnement des installations conformément aux dispositions figurant dans les documents COPREC n° 1. * établissement des procès verbaux suivant les modèles figurant dans les documents COPREC n° 2, transcrivant les résultats des mesures et essais. Les entrepreneurs devront mettre en place un contrôle interne à leur entreprise conformément au décret d'application de la loi du 4 Janvier 1978 (loi SPINETTA) ou faire effectuer à leur frais et sous leur responsabilité, les essais et vérifications de fonctionnement de leurs installations. Tous éléments techniques ne relevant pas d'une exécution traditionnelle ou présentant suivant les documents techniques unifiés, une obligation de classement auront préalablement à leur mise en œuvre été l'objet d'un avis technique favorable du C.S.T.B. En l'absence de cet avis technique, l'entrepreneur supportera les frais de toutes épreuves et essais jugés utiles par le maître d'œuvre. Il en sera de même pour les ouvrages d'exécution traditionnelle dont la résistance ou les caractéristiques imposeraient des essais ou contrôles jugés indispensables par le maître d'œuvre.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Les entrepreneurs appliqueront toutes les obligations découlant : . du code du travail . des arrêtés préfectoraux et municipaux . des règlements sanitaires et de voiries communaux et départementaux . des règlements et prescriptions techniques des diverses administrations régissant : EDF, GDF, FRANCE TELECOM, EGOUT, etc... . des dernières réglementations et décrets en vigueur concernant la sécurité du travail . des conventions d'établissement et de gestion du compte prorata telles que définies par l'Office Général du B.T.P. dans sa dernière édition Les entreprises reconnaissent avoir compris dans leur offre toutes les incidences financières résultant de l'ensemble de la réglementation et des documents précédemment cités. <u>INTERPRETATION DES DOCUMENTS</u> Avant tout commencement d'exécution, chaque entrepreneur s'assurera de l'exactitude des cotes des plans et coupes, de la bonne conformité des documents entre eux et fait part de ses éventuelles observations au Maître d'œuvre. Du fait de la remise de son offre, chaque entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier tant celles de son propre lot, que celles concernant les autres corps d'état, et avoir de ce fait incluse dans ses prix les incidences des autres lots sur ses propres travaux. Les ouvrages prévus devront assurer l'ensemble des fonctions et la parfaite terminaison des travaux. Tout ouvrage ou partie d'ouvrage, même omis dans l'un des documents d'appel à la concurrence, est dû et exécuté par l'entrepreneur spécialiste pour lequel l'ouvrage ou la partie d'ouvrage est traditionnellement du ressort. <u>PROTECTION MATERIELS MATERIAUX</u> Les entrepreneurs sont tenus pour responsables des ouvrages de leur lot et en doivent la protection jusqu'à la réception. Les entrepreneurs sont tenus de laisser leurs ouvrages dans un état tel que les corps d'état qui leur succèdent puissent exécuter leurs travaux sans sujétions supplémentaires. Ces exigences intéressant entre autre : la planimétrie, l'horizontalité, la verticalité, l'équerrage. <u>ECHAFAUDAGES MANUTENTIONS STOCKAGES</u> Chaque entrepreneur doit tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux, objet de ses prestations, pour leur localisation, pose, dépose et double transports. Chaque entrepreneur doit assurer à ses frais et sous sa responsabilité tous approvisionnements, stockages et manutentions de ses matériaux et matériels. <u>DISPOSITIF DE SECURITE</u> Chaque entreprise assure à ses frais les dispositifs nécessaires et réglementaires à la sécurité de ses ouvriers ainsi que la protection des biens et personnes en particulier pour les travaux sur mitoyens et voies publiques. L'entreprise devra prévoir à ses frais tous les éléments nécessaires à la sécurité du chantier suivant les dernières réglementations et décrets en vigueur concernant la sécurité du travail et la protection de la santé et suivant les directives du coordonnateur de sécurité. <u>TRAIT DE NIVEAU - IMPLANTATION</u> Le trait de niveau à + 1.00 ml du niveau du sol fini des locaux, destinés à servir à tous les corps d'état est tracé sur les murs bruts et enduits autant de fois que nécessaires, par l'entrepreneur de gros-œuvre et ce dans toutes les pièces, locaux, paliers d'escaliers, etc... Chaque entreprise devra assurer la localisation, les implantations et tracés nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages de son lot. <u>INSTALLATION ET DEPENSES DE CHANTIER</u> L'entreprise devra prévoir l'ensemble des ouvrages et obligations d'installation de chantier tels que définies dans le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.), la "Convention pour l'établissement et la gestion et le règlement du compte prorata" définie dans le P.G.C.S.P.S., qui définissent toutes les dépenses d'intérêt commun et leurs imputations. - repliement général en fin de chantier				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<u>RESERVATION DE TROUS</u> L'entrepreneur du lot gros-œuvre aura à sa charge les réservations de tous les trous, trémies, niches, feuillures, engravures, passages, etc... dans les ouvrages neufs en béton armé ou non et en maçonnerie qui sont indiqués sur les plans et ceux qui seront demandés par les entrepreneurs des autres corps d'état. Par contre, pendant la période de préparation les entreprises des corps d'état secondaires devront fournir, en nombre d'exemplaires suffisant, des séries complètes de plans portant les indications précises et cotées de toutes les réservations nécessaires à créer dans les ouvrages de structure, 3 semaines minimum avant l'exécution de l'ouvrage considéré. Tous percements, trous, tranchées ou réservations complémentaires ainsi que toutes modifications de trémies dues à une erreur d'implantation ou à une omission de la part d'une des entreprises seront exécutés par l'entrepreneur de gros-œuvre aux frais de l'entreprise intéressée. La réalisation des scellements, dans les ouvrages de béton armé ou non et en maçonnerie sont à la charge de chaque entreprise concernée. Les percements, trous, trémies, saignées à réaliser dans les ouvrages existants (murs, planchers, toiture) seront effectués et à la charge de chaque entreprise concernée. Chaque entrepreneur doit le bouchement et les raccords de toutes les saignées, trémies et trous qu'il aura réalisés, jusqu'à 5 mm des nus finis futurs. Ces rebouchages devront obligatoirement restituer le même degré coupe-feu que celui de l'ouvrage dans lequel ils sont exécutés. Les finitions des surfaces seront effectuées par l'entrepreneur titulaire des aspects finis futurs. Pour toutes traversées de murs, cloisons et planchers, toutes les canalisations et gaines seront sous fourreaux isolants et anti-vibratiles mis en place par les entrepreneurs des corps d'état intéressés avant les garnissages. <u>REBOUCHAGE DES TREMIES</u> L'entrepreneur titulaire du lot gros-œuvre aura à sa charge le rebouchage de toutes les trémies des gaines techniques verticales ou horizontales. Ces rebouchages devront obligatoirement restituer le même degré coupe-feu ainsi que les mêmes caractéristiques acoustiques que celui de l'ouvrage dans lequel ils sont exécutés. De plus le rebouchement des trémies devra être réalisé en matériau incombustible. Avant le rebouchage, les canalisations et gaines devront être enveloppées dans l'épaisseur du plancher d'un matériau isolant et anti-vibratil. <u>NETTOYAGE</u> Le chantier devra être propre en permanence. Le cas échéant, les entreprises négligentes seront mise en demeure de nettoyer immédiatement leurs gravois. Sans réaction de leur part ses nettoyages seront effectués à leurs frais Dans le cas où ces entreprises ne pourraient être identifiées, le coût des nettoyages serait affecté au compte pro rata. L'entrepreneur devra tenir compte des plans et documents (P.G.C.) établis par le Coordonnateur en matière de santé et sécurité. <u>GESTION DES DECHETS</u> <u>Limitation des volumes et quantités de déchets</u> La production de déchets à la source peut être réduite: - Par le choix de systèmes constructifs (composants préfabriqués, calepinage...) générateurs de moins de déchets. - En préférant la production de béton hors du site, en privilégiant la préfabrication en usine des aciers. - Les gravats de béton peuvent être réduits par une bonne préparation du chantier, des plans de réservation et des réunions de synthèse qui évitent les repiquages au marteau-piqueur après coup. - Les déchets de polystyrène doivent être supprimés par la réalisation des boîtes de réservation en d'autres matières. - Les chutes de bois sont limitées par la généralisation de coffrages métalliques et par le retour aux fournisseurs des palettes de livraison. - Les emballages sont contrôlés dès la passation des marchés avec les fournisseurs. - Les pertes et les chutes sont réduites par une optimisation des modes de conditionnement. <u>Tri et évacuation des déchets</u> - Chaque entreprise est personnellement responsable du tri et du traitement des déchets de chantier générés par son activité, et ceci conformément à la réglementation en vigueur, notamment le décret emballages de 1994 et la loi du 13 juillet 1992 applicable au 1er juillet 2002. - Chaque entreprise remettra au représentant de la maîtrise d'ouvrage, sous le contrôle de la maîtrise d'oeuvre un bordereau de suivi des déchets évacués dûment renseigné.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<u>DECHARGES :</u> L'entrepreneur a à sa charge la recherche des décharges publiques ou privées. Il doit s'assurer que celles-ci seront à même d'accepter les matériaux ou produits qu'il sera amené à y déposer. <u>SUJETIONS A INCLURE DANS LES PRIX</u> En complément des incidences financières précitées, les prix remis doivent également inclure toutes les sujétions se rapportant à l'exécution des travaux et notamment : . toutes manutentions et difficultés d'accès pour approvisionnement, mise en œuvre et évacuation des matériaux ainsi que toutes conditions particulières, frais et taxes dus au site du chantier . les sujétions d'exécution pour petites parties, ouvrages isolés, ouvrages particuliers (cintres, découpes, éléments architectoniques, etc...), travaux dans espaces restreints, travaux en hauteur, etc..., nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage . toutes demandes de travaux et autorisations aux administrations concernées pour arrêts, remise en service ou modification des réseaux : EAU, EDF, GDF, FRANCE TELECOM, EGOUT, etc... y compris toutes les taxes et frais y afférents. . toutes protections et signalisations nécessaires . toutes incidences financières résultant de l'ensemble des obligations et règlements imposés par le coordonnateur de sécurité . frais de constat des lieux préalable à toute intervention, jugé nécessaire par l'entreprise, le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage En conséquence, l'adoption d'un prix unitaire pour le règlement de travaux supplémentaires éventuels comprend ces sujétions et ne peut être affecté d'aucune plus-value quelles que soient la quantité et la situation de l'ouvrage pour lequel il est appliqué. <u>PRINCIPE DU QUANTITATIF</u> Les quantités sont déterminées selon les dimensions réelles des ouvrages à exécuter et sont exprimées soit à l'unité (U), soit au mètre linéaire (ML), soit au mètre carré (M2), soit au mètre cube (M3), soit au kilogramme (KG), soit à la valeur de l'ensemble (VA), soit au forfait (Forf), sans aucune majoration pour coupes, déchets, foisonnements, raccords, difficultés de mise en œuvre, etc... <u>PRINCIPE DE L'ETUDE</u> L'étude du présent lot représentée par la série des plans architectes, le présent descriptif ou C.C.T.P. et le cadre quantitatif, constitue le projet type. Le présent CCTP-DPGF donne des indications concernant les caractéristiques qualitatives des ouvrages et du matériel, avec indication de marques et de types, ceci s'entend ou marques ou types équivalents, à soumettre à l'acceptation de l'architecte. Ce dernier pourra refuser l'équivalence proposée s'il ne la juge pas acceptable et exiger les marques et types prévus au présent document. L'entrepreneur doit étudier ce projet type et en vérifier, dans le cadre de ses connaissances de spécialiste et sous sa seule responsabilité, d'une part les dispositions, d'autre part les calculs de quantités dans le quantitatif. L'entrepreneur doit obligatoirement répondre sur les bases du projet type, c'est-à-dire qu'après avoir vérifié les quantités, il doit les assujettir de prix unitaires, le prix total constituant le prix global et forfaitaire. Après remise de son offre, le candidat ne peut prétendre à réclamation sur les quantités. Les prix unitaires qu'il contient servent seulement à établir les situations mensuelles et les prix nouveaux éventuels. Sauf modification faite pour répondre aux impératifs techniques réglementaires, toute clause restrictive ou dérogatoire serait nulle et non avenue, et ne pourrait faire opposition aux termes du devis descriptif. Parallèlement, l'entrepreneur pourra, dans une note annexe et indépendante qu'il jugera intéressante. <u>DEFINITION CONTRACTUELLE</u> DEFINITION CONTRACTUELLE C.C.T.P. - D.P.G.F. PIECE UNIQUE Il est rappelé que dans le présent document : - seule la partie descriptive (C.C.T.P.) est contractuelle - le cadre de Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (D.P.G.F.) sur lesquels l'Entreprise doit présenter son offre, comporte des quantités données à titre indicatif, dont elle doit la vérification avant remise de son offre				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	MATERIAUX Les matériaux devront être conformes aux prescriptions des Normes Françaises homologuées ; ils devront faire l'objet d'une présentation d'échantillons à l' Architecte pour vérifier la conformité, la qualité et l'esthétique avant mise en œuvre. L'entreprise devra obligatoirement joindre à son offre les fiches d'agrément des matériaux qu'elle a choisis pour établir son prix complétées des marques, références, modèles, types et performances des matériels ou des matériaux proposés, ainsi que les caractéristiques esthétiques, les performances thermiques, aérauliques et hydrauliques, et les conditions de maintenance Lorsque la marque et le type des matériaux n'ont pas été proposé par l'entreprise lors de la remise de son offre, il appartiendra à l'entrepreneur de proposer un choix de produits conformes aux caractéristiques demandés, et ces matériaux ne pourront être mis en œuvre qu'après avoir reçu l'agrément de la Maîtrise d'Œuvre. Cet agrément ne dégage pas l'entrepreneur de ses responsabilités contractuelles Tous les matériaux défectueux ou non conformes seront refusés par les concepteurs et l'entrepreneur devra les enlever sans délai, faute de quoi le le maître d'ouvrage se réserve le droit de les faire transporter à la décharge publique aux frais de l'entrepreneur ASSURANCE L'Entreprise du présent lot est tenue de fournir à la remise des offres les attestations d'assurances suivantes : . sa responsabilité de bon fonctionnement (biennale) . sa responsabilité décennale couvrant ses ouvrages . sa responsabilité civile de chef d'entreprise et risques travaux Les travaux du présent lot doivent obéir aux exigences actuelles et être couverts par une garantie décennale L'Entreprise du présent lot devra impérativement fournir lors de la remise des prix et au plus tard lors de la signature du marché, les attestations d'assurances correspondantes ; étant bien entendu que les attestations d'assurances devront être datées de moins de trois mois et devront faire apparaître le type de travaux couverts, ces derniers devant correspondre à ceux décrits dans le descriptif.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.1	CLOUAGE DE PAROIS HYPOTHESE Hypothèses retenues pour ce chiffrage: - Plan de principe du BET INGENIERIE CONSTRUCTION indice 0 du 25/11/2025 - Mission G2 N°PR.63GT.26.0004-001 de FONDASOL du 30/03/2026 - Réalisation d'un confortement par clouage + crois de St-André, rejointoiement & barbacanes - Linéaire de mur à conforter en priorité: +30.00m environ - Hauteur du mur: 5.20m environ - Travaux réalisé depuis la tête et le pied de mur avec neutralisation de la voie de circulation - Travaux réalisés en 1 seule intervention				
1.1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1.1.1	Etude d'exécution Les plans EXE - PAC ainsi que les notes de calculs sont à la charge du présent lot, aucun supplément, ni aucune diminution ne seront accordés suite à l'établissement de l'étude béton armé réalisée par IC 42 Etude des clouages à la charge du présent lot.				
		FT	1	€	€
1.1.1.2	Amenée-repli du matériel et installation de chantier (par intervention) Installation de chantier comprenant: - L'amenée et le repli du matériel, et des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux - Signalisation et protections diverses - Autonomie en électricité - Nettoyage et évacuation générale en fin de chantier 1 =		1 FT		
		FT	1	€	€
1.1.1.3	Documents préalables au démarrage des travaux Documents préalables au démarrage des travaux comprenant : - Etude, dimensionnement et plans EXE des ouvrages (mission G3) - Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) - Liste non exhaustive 1 =		1 FT		
		FT	1	€	€
1.1.1.4	Implantation des ouvrages Prestation comprenant : - Repérage et implantation des renforts à positionner - Constat huissier sur les aménagements extérieurs périphériques dans la zone d'influence des travaux avant et/ou après travaux. - Traçage des réseaux sur site avec les concessionnaires si nécessaire (le cas échéant), 1 =		1 FT		
		FT	1	€	€
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Total H.T. :				€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.1.2	CONFORTEMENT PAR CLOUAGE				
1.1.2.1	Réalisation de pré-trou Prestation comprenant : - Repérage et implantation des clous à réaliser, - Les percements seront réalisés par carottage diamanté ou forage rotatif afin de limiter les vibrations. - Le diamètre des forages sera adapté au diamètre des tirants. - Les gravats seront évacués au fur et à mesure. - Toutes sujétions d'exécution, <i>Localisation : Renfort du mur de soutènement</i> (A) 100 = 100 U <i>Localisation : Renfort du mur au droit ceinture BA</i> (A) 10 = 10 U A = 110 U				
		U	110	€	€
1.1.2.2	Réalisation des "Clous" Réalisation de clous répartis sur 2 à 4 lignes comprenant : - Clous type R38-500 ou équivalent / Ø90 mm - Longueur unitaire: 5.00 m et 9.00 m (longueur à confirmer avec la G2 PRO) - Scellement au coulis de ciment C/E= 2 <i>Localisation : Ensemble des clous à réaliser dans mur de soutènement</i> 110*7.70moy = 847,00 ML				
		ML	847,00	€	€
1.1.2.3	Croix de St-André Les croix seront réalisées en acier galvanisé à chaud ou bénéficiant d'une protection anticorrosion équivalente. -Chaque croix sera constituée : - de deux plats ou profilés croisés ; - d'une platine centrale ; - de platines d'appui en extrémité. - Les dimensions des éléments seront déterminées par les calculs d'exécution. - Les appuis devront assurer une parfaite répartition des efforts sur la maçonnerie. - Protection anti-corrosion des éléments acier, Dimension : Croix de St-André galvanisée type UPN 120 600×600mm <i>Localisation : Traitement des tête de tirant</i> 100 = 100 U				
		U	100	€	€
1.1.2.4	Platines métalliques Fourniture de platines métalliques 200x200x10 mm - Protection anti-corrosion des platines, <i>Localisation : En tête des tirants sur ceinture BA</i> 10 = 10 U				
		U	10	€	€
	CONFORTEMENT PAR CLOUAGE				
	Total H.T. :				€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.1.3	ESSAIS & CONTROLES				
1.1.3.1	Essai de contrôle sur clous Prestation comprenant : - le contrôle de la conformité des aciers ; - le contrôle des implantations ; - le contrôle des couples de serrage ; - Rédaction d'un procès-verbal de réception des ouvrages. <i>Localisation : Pour l'ensemble de l'opération</i> 4 =		4 U		
		U	4	€	€
1.1.3.2	Essai de contrôle sur coulis (série de 6 éprouvettes) Réalisation d'essais et contrôle sur les coulis de scellement et établissement d'un procès verbal de réception. <i>Localisation : Pour l'ensemble de l'opération</i> 2 =		2 U		
		U	2	€	€
	ESSAIS & CONTROLES				
	Total H.T. :			_____	€
	CLOUAGE DE PAROIS				
	Total H.T. :			_____	€
	Total T.V.A. (20%) :			_____	€
	Total T.T.C. :			_____	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT							
1.2	MACONNERIE											
1.2.1	INSTALLATION DE CHANTIER											
1.2.1.1	Installation de chantier et base vie <u>Généralités</u> - Pour des raisons de phasage et d'organisation de chantier, les installations seront déplacées suivant le plan d'installation de chantier joint au PGCSPS. - Ces installations évolueront suivant les effectifs du chantier. - Un projet de plan d'Organisation et d'installation de chantier est joint avec les pièces du marché. L'entreprise du présent lot devra le compléter, en respectant cette base et devra obtenir le visa du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Oeuvre avant démarrage des travaux. <u>Affichage réglementaire du permis sur panneau 0.80x1.00m ht</u> - L'entreprise du présent lot devra fournir et poser un panneau réglementaire de 0,80 x 1,00 m ht où figureront les coordonnées du Permis de Construire et tous les autres renseignements conformément au code de l'urbanisme. - Attention ! ne pas confondre avec le panneau publicitaire. <u>Panneau de chantier publicitaire de 2.40 x 1.20 m de ht.</u> - Fourniture pose d'un panneau de chantier publicitaire à disposer à 1,50 m du sol. - La mise en peinture sera réalisée suivant la maquette fournie par le Maître d'Oeuvre - A partir d'un document fourni par le Maître d'Oeuvre (dessins, photos etc ..) celui-ci sera reproduit en incorporant les textes et le logos sur un contreplaqué. - Ce panneau devra fournir la dénomination : . De l'opération. . Du Maître d'Ouvrage. . De l'équipe d'ingenierie . De toutes les entreprises. . De tous les renseignements, Dessins, logos demandés par le Maître d'Oeuvre. . Etc... - Y compris toutes sujétions de mise en place, scellement, contreventements, Etc... - Dépose et évacuation du panneau après la réception. <u>Branchement provisoire d'eau</u> - Raccordement sur réseaux existant avec mise en place d'un sous compteur. - L'installation de chantier sera déposée en fin de travaux. <u>Branchement provisoire d'électricité.</u> - Raccordement sur réseaux existant avec mise en place d'un sous compteur et et d'un coffret normalisé. - L'installation de chantier sera déposée en fin de travaux. <u>Bureau , vestiaires-réfectoire :</u> La base vie sera installée à proximité du chantier et comprendra : - 1 algéco pour vestiaires et espace de réfectoire / réunion - Equipement avec table, chaises, - Equipement ménagé (micro-onde, frigo ...etc) - Nettoyage hebdomadaire Localisation : Pour l'ensemble des travaux durant la durée du chantier 1 = <table><tr><td></td><td></td><td>1 FT</td><td></td><td></td></tr><tr><td>FT</td><td>1</td><td></td><td>€</td><td>€</td></tr></table>			1 FT			FT	1		€	€	
		1 FT										
FT	1		€	€								
1.2.1.2	Location d'un sanitaire chimique de chantier Amenée et repliement en fin de chantier d'une installation provisoire de sanitaire chimique avec entretien hebdomadaire et balisage Dans le cas ou l'installation serait éloignée des raccordements l'installation devra être du type autonome avec réserve d'eau et système broyeur. - Vidange hebdomadaire. 1 = <table><tr><td></td><td></td><td>1 FT</td><td></td><td></td></tr><tr><td>FT</td><td>1</td><td></td><td>€</td><td>€</td></tr></table>			1 FT			FT	1		€	€	
		1 FT										
FT	1		€	€								

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.2.1.3	Dispositifs de sécurité de chantier <u>Mesures de sécurité pour les tiers et personnels</u> - Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux, - Mise en place de barrières de protection afin de délimiter les cheminements en dehors des zones à risques, - Mise en place de cloisonnements provisoires afin d'isoler les espaces non concernés par les travaux, - L'entreprise est réputée avoir incorporé dans son offre toutes les prestations lui incombant conformément à la notice de sécurité coordination SPS et du PGC <u>Dispositifs communes de sécurité sur le chantier.</u> L'entreprise du présent lot fournira et mettra en place au fur à mesure de l'avancement de ses travaux les dispositifs de sécurité et les protections collectives de chantier suivant spécifications du PGC. - L'entretien et la dépose de ces ouvrages est à la charge du présent lot. - Dépose et enlèvement des installations en fin de chantier. <u>Mise à la disposition des autres corps d'état des installations de chantier.</u> - En cas de mise à la disposition des autres corps d'état des installations de chantier , il sera établi une convention d'utilisation de ces installations entre les entreprises . - Ce document a pour objet de définir les conditions de transfert de responsabilité pour l'utilisation des ouvrages tels que échafaudages, passerelles de sécurité, matériel de levage, etc ... - Il comprend: . la description des installations, . la conditions de mise à disposition, . les conditions d'utilisation, . les modalités et la fréquence d'entretien, . la durée d'intervention, . etc ... Suivant directives du PGC Localisation : Dispositions au droit des interventions à réaliser 1 =		1 FT		
		FT	1	€	€
1.2.1.4	Echafaudage de pied, protection Mise en place d'un échafaudage de pied pour l'exécution des travaux conformément à la réglementation en vigueur et cahier des charges - Tous dispositifs de protection par filets, platelages, plinthes, pour éviter la chute des matériaux ou la projection d'éclat - Toutes protections, signalisations en pied d'immeuble en laissant l'accès permanent à l'entrée du bâtiment - Toutes sujétions et protections nécessaires suivant indications et prescriptions des services municipaux - Toutes protections, platelage, ou autres dispositifs pour ne pas endommager les bâtiments mitoyens et les ouvrages conservés - Tous désordres occasionnés seront à la charge du titulaire du présent lot - Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement des travaux avec évacuation de tous les déchets. Ce nettoyage comprend notamment le nettoyage des vitres et de toutes les parties souillées lors des travaux de ravalement - Toutes remises en état des lieux après dépose de l'échafaudage, avec toutes réparations éventuellement nécessaires des ouvrages annexes détériorés - Mode de métré : décompté au m² de façade développée en plan, ouvertures non déduites de toiture jusqu'au sol. Echafaudage de class 6 (600daN/m2) pour la durée de l'intervention L'entreprise pourra utiliser une nacelle en lieux et place de l'échafaudage. Localisation : Ensemble du mur à traiter ((1.80+9.00)/2)*69.00 =		372,60 M2		
		M2	372,60	€	€
1.2.1.5	Etude d'exécution Les plans EXE - PAC ainsi que les notes de calculs sont à la charge du présent lot, aucun supplément, ni aucune diminution ne seront accordés suite à l'établissement de l'étude béton armé réalisée par IC 42 Etude BA de la structure béton armé de confortement pour un Montant forfaitaire de 7500€ HT				
		FT	1	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	INSTALLATION DE CHANTIER				
	Total H.T. :				_____€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.2.2	CEINTURAGE BETON (renfort zone technique)				
1.2.2.1	CHAINAGE BETON 40x60 Exécution de poteaux et/ou poutres en béton armé complets, suivant plans et détails de l'architecte et du BET Structure, y compris : - Béton pour ouvrages de super structures armées, coulé entre coffrage aux conditions des prescriptions générales y compris arasements, dressement et réservations. Béton aux normes suivant étude BA type XF 1 C30 / 37 - Coffrage ordinaire développé de poteaux BA compris arêtes vives ou pans coupés et toutes sujétions d'exécution, suivant indications dans les sous-articles ci-après OU coffrage soigné développé de poteaux BA pour les parties apparentes destinées à rester net ou recevoir directement une peinture ou un enduit plastique mince sans préparation préalable, suivant indications dans les sous-articles ci-après OU Coffrage lisse développé de poteaux ronds destiné à rester net ou recevoir directement une peinture sans préparation préalable, pour les coffrages de type carton, ceux utilisés devront être avec double enveloppe plastique intérieure afin d'obtenir un parement parfaitement lisse et sans spire, compris toutes sujétions d'exécution, suivant indications dans les sous-articles ci-après - Fourniture et mise en œuvre d'aciers HA Fe E 50 pour armatures y compris façonnages, assemblages, soudures, coupes, chutes, ligatures, calage et tous détails - Réservations diverses dans poteaux, de toutes sections comprenant implantations, blocages et garnissages soignés après coup, feuillures, rainures, incorporation de boîtes ou fourreaux, etc... pour passages des fluides des différents lots techniques, pour trappes d'accès, de visites, ventilations de façade, ou autres Toutes sujétions d'exécution et parachèvement				
1.2.2.1.1	Béton pour ouvrages BA Suivant prescriptions ci-avant. <i>Localisation : Pour chaînage béton / Ceinturage zone technique</i> 5.50*0.40*0.60 = 1,320 M3				
		M3	1,320	€	€
1.2.2.1.2	Coffrage soigné pour ouvrages BA Coffrage avec parements élémentaires pour ouvrages en fondations, dissimulés ou enterrés, compris réservations et toutes sujétions d'exécution <i>Localisation : Pour chaînage béton / Ceinturage zone technique</i> (A) 5.50*(0.60+0.40) = 5,50 M2 (A) 0.40*0.60*2 = 0,48 M2 A = 5,98 M2				
		M2	5,98	€	€
1.2.2.1.3	Aciers d'armatures HA Fe E 50 Fourniture et mise en œuvre d'aciers HA Fe E 50 pour armatures y compris façonnages, assemblages, soudures, coupes, chutes, ligatures, calage, mise en place et manutention et tous détails Y compris toutes dispositions pour scellement chimique (Hilti) <i>Mode de métré : au kilogramme</i> <i>Localisation : Pour armatures et ancrages</i> 100.000 = 100,000 KG				
		KG	100,000	€	€
	CHAINAGE BETON 40x60				
	Total H.T. : _____ €				
1.2.2.2	POTEAUX BETON 40X60				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Exécution de poteaux et/ou poutres en béton armé complets, suivant plans et détails de l'architecte et du BET Structure, y compris : - Béton pour ouvrages de super structures armées, coulé entre coffrage aux conditions des prescriptions générales y compris arasements, dressement et réservations. Béton aux normes suivant étude BA type XF 1 C30 / 37 - Coffrage ordinaire développé de poteaux BA compris arêtes vives ou pans coupés et toutes sujétions d'exécution, suivant indications dans les sous-articles ci-après OU coffrage soigné développé de poteaux BA pour les parties apparentes destinées à rester net ou recevoir directement une peinture ou un enduit plastique mince sans préparation préalable, suivant indications dans les sous-articles ci-après OU Coffrage lisse développé de poteaux ronds destiné à rester net ou recevoir directement une peinture sans préparation préalable, pour les coffrages de type carton, ceux utilisés devront être avec double enveloppe plastique intérieure afin d'obtenir un parement parfaitement lisse et sans spire, compris toutes sujétions d'exécution, suivant indications dans les sous-articles ci-après - Fourniture et mise en œuvre d'aciers HA Fe E 50 pour armatures y compris façonnages, assemblages, soudures, coupes, chutes, ligatures, calage et tous détails - Réservations diverses dans poteaux, de toutes sections comprenant implantations, blocages et garnissages soignés après coup, feuillures, rainures, incorporation de boîtes ou fourreaux, etc... pour passages des fluides des différents lots techniques, pour trappes d'accès, de visites, ventilations de façade, ou autres				
1.2.2.2.1	Béton pour ouvrages BA Suivant prescriptions ci-avant. <i>Localisation : Pour poteaux béton / Ceinturage zone technique</i>				
(A)	4.00*2 =	8,00 ML			
(B)	A * 0.40*0.60 =	= 1,920 M3			
	B	=			
			1,920 M3		
			M3	1,920	€
1.2.2.2.2	Coffrage soigné pour ouvrages BA Coffrage avec parements élémentaires pour ouvrages en fondations, dissimulés ou enterrés, compris réservations et toutes sujétions d'exécution <i>Localisation : Pour poteaux béton / Ceinturage zone technique</i>				
(A)	4.00*2 =	8,00 ML			
(B)	A * 1.40dvp =	= 11,20 M2			
	B	=			
			11,20 M2		
			M2	11,20	€
1.2.2.2.3	Aciers d'armatures HA Fe E 50 Fourniture et mise en œuvre d'aciers HA Fe E 50 pour armatures y compris façonnages, assemblages, soudures, coupes, chutes, ligatures, calage, mise en place et manutention et tous détails Y compris toutes dispositions pour scellement chimique (Hilti) <i>Mode de métré : au kilogramme</i> <i>Localisation : Pour armatures et ancrages</i>				
	160.00 =		160,000 KG		
			KG	160,000	€
POTEAUX BETON 40X60					
Total H.T. :				€	
CEINTURAGE BETON (renfort zone technique)					
Total H.T. :				€	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.2.3	CHAINAGE BETON EN TETE DE MUR NOTA : - Démolition muret déjà réalisé.				
1.2.3.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.2.3.1.1	Purge tête de mur suite au démolition Prestation comprenant : - Purge des éléments résiduels suite aux démolitions, - Scellement et blocage des pierres au mortier de chaux, - Toutes sujétions Epaisseur : 0.32m environ Localisation : <i>Traitement de la tête de mur</i> 85.00 =		85,00 ML		
		ML	85,00	€	€
1.2.3.1.2	Façon d'ancrage en tête de mur existant Prestation comprenant : - Saignée centrée en tête du mur pour ancrage , - Sciage et évacuation des gravas. Localisation : <i>Façon d'ancrage</i> 85.00 =		85,00 ML		
		ML	85,00	€	€
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Total H.T. :				€
1.2.3.2	CHAINAGE BETON Exécution de poteaux et/ou poutres en béton armé complets, suivant plans et détails de l'architecte et du BET Structure, y compris : - Béton pour ouvrages de super structures armées, coulé entre coffrage aux conditions des prescriptions générales y compris arasements, dressement et réservations. Béton aux normes suivant étude BA type XF 1 C30 / 37 - Coffrage ordinaire développé de poteaux BA compris arêtes vives ou pans coupés et toutes sujétions d'exécution, suivant indications dans les sous-articles ci-après OU coffrage soigné développé de poteaux BA pour les parties apparentes destinées à rester net ou recevoir directement une peinture ou un enduit plastique mince sans préparation préalable, suivant indications dans les sous-articles ci-après OU Coffrage lisse développé de poteaux ronds destiné à rester net ou recevoir directement une peinture sans préparation préalable, pour les coffrages de type carton, ceux utilisés devront être avec double enveloppe plastique intérieure afin d'obtenir un parement parfaitement lisse et sans spire, compris toutes sujétions d'exécution, suivant indications dans les sous-articles ci-après - Fourniture et mise en œuvre d'aciers HA Fe E 50 pour armatures y compris façonnages, assemblages, soudures, coupes, chutes, ligatures, calage et tous détails - Réservations diverses dans poteaux, de toutes sections comprenant implantations, blocages et garnissages soignés après coup, feuillures, rainures, incorporation de boites ou fourreaux, etc... pour passages des fluides des différents lots techniques, pour trappes d'accès, de visites, ventilations de façade, ou autres Toutes sujétions d'exécution et parachèvement				
1.2.3.2.1	Béton pour ouvrages BA Suivant prescriptions ci-avant. Localisation : <i>Pour chaînage béton en tête de mur</i> (A) 69.00 = 69,00 ML (B) A * 0.32*0.25ht = = 5,520 B =		5,520 M3		
		M3	5,520	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.2.3.2.2	Coffrage soigné pour ouvrages BA Coffrage avec parements élémentaires pour ouvrages en fondations, dissimulés ou enterrés, compris réservations et toutes sujétions d'exécution Localisation : Pour chaînage béton en tête de mur				
(A)	85.00 =	85,00 ML			
(B)	A * 0.25ht*2faces =	= 42,50 M2			
	B	=	42,50 M2		
		M2	42,50	€	€
1.2.3.2.3	Aciers d'armatures HA Fe E 50 Fourniture et mise en œuvre d'aciers HA Fe E 50 pour armatures y compris façonnages, assemblages, soudures, coupes, chutes, ligatures, calage, mise en place et manutention et tous détails Y compris toutes dispositions pour scellement chimique (Hilti) Mode de métré : au kilogramme Localisation : Pour armatures et ancrages				
	160.00 =	160,000 KG			
		KG	160,000	€	€
1.2.3.2.4	PV pour finition bouchardée sur chaînage béton (Option) Finition par béton bouchardé. Localisation : Traitement du chaînage béton rapporté				
	85.00*0.25ht*2faces =	42,50 M2			
		M2	42,50	€	€
1.2.3.2.5	Couvertine en béton de 0.40ml de largeur en tête de mur Réalisation de couvertine béton en tête de mur en pierre comprenant : - Coffrage, - Armatures, - Béton normalisé, - Façon de pente et glacis, - Débord de couvertine avec façon de goutte pendante. - Toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation. L'entreprise pourra proposer une couvertine préfa collée en tête du chaînage Localisation : Protection en tête de mur				
(A)	85.00 =	85,00 ML			
(B)	50.00 =	50,00 ML			
	A+B	=	135,00 ML		
		ML	135,00	€	€
CHAINAGE BETON					
Total H.T. :				_____ €	
CHAINAGE BETON EN TETE DE MUR					
Total H.T. :				_____ €	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.2.4	REJONTOIEMENT MUR EN PIERRE				
1.2.4.1	Rejointoiement et consolidation de parois en pierres Prestation comprenant : - Piquage préalable des enduits existants soufflés et non adhérents, dégarnissage des joints, descente, chargement et évacuation des déblais à la décharge publique, taxes de décharge incluses, - Apport de pierre complémentaire le cas échéant - Rejointoiement de la maçonnerie compris purge préalable des parties défectueuses. Le rejointoiement sera réalisé au mortier de chaux aérienne formulée avec incorporation de sable de carrière coloré, de provenance locale. - Brossage des joints pour faire apparaître les grains de sable qui donne la coloration au mortier, - Suppression des bavures sur la pierre. - Les joints seront beurrés et non pas traités en creux. Le ciment est exclu. Le rejointoiement sera traité dans un ton le plus proche de la pierre. - Amenée et repliement des protections nécessaires - Suivi et révision de l'étanchéité entre maçonnerie et dormant d'ouvertures ou menuiseries avec exécution d'un joint à élasticité permanente approprié au support et possédant le label SNFJ y compris tous travaux préparatoires nécessaires - L'entreprise devra procéder à des essais préalables et obtenir l'accord de l'Architecte sur l'aspect du parement Localisation : Ensemble du mur de soutènement (surface à vérifier par l'entreprise) (A) $((1.80+9.00)/2)*69.00 = 372,60 \text{ M2}$ (A) $-5.50*4.50 = -24,75 \text{ M2}$ A = 347,85 M2 M2 347,85 € €				
1.2.4.2	Reprise des fissures des maçonneries de pierres Remaillage de fissure dans mur en pierre et comprenant : - Sondage et purge de la fissure, - Ouverture et refichage profond si nécessaire, - Recohésionnement interne de maçonneries par injection basse pression de coulis de chaux, à refus, depuis les parements intérieurs et extérieurs des murs, - Mise en place de broches en fibre de verre, carbone ou inox, - Scellement chimique, - Toutes sujétions d'exécution suivant Localisation : Provision compté pour 10.00ml 10.00 = 10,00 ML ML 10,00 € €				
1.2.4.3	Gommage des maçonneries de pierres Traitement des parties courantes des façades en briques pleines et en pierres comprenant : - Gommage fin type micro-brouillard système de nettoyage-décapage à basse pression réglable de 0 à 8 bars et à faible aspersion suite à divers essais réalisés en présence des Architectes - Prestation réalisée par un compagnon ayant une bonne connaissance de la pierre et capable à tout moment d'adapter la procédure au problème rencontré (tailleur de pierre qualifié ou diplômé en réhabilitation du patrimoine ancien) - Amenée et repliement des protections nécessaires - L'entreprise devra procéder à des essais préalables et obtenir l'accord de l'Architecte sur l'aspect du parement Mode de métré : Au M2 Localisation : Ensemble du mur de soutènement (surface à vérifier par l'entreprise) Reprendre pos. 1.2.4.1 : Z = 347,85 M2 M2 347,85 € €				
1.2.4.4	Reminéralisation des façades en pierre Localisation : Ensemble du mur de soutènement (surface à vérifier par l'entreprise) Reprendre pos. 1.2.4.1 : Z = 347,85 M2 M2 347,85 € €				
1.2.4.5	Débouchage et curage des barbacanes existantes Localisation : Compté pour 100 unités FT 1 € €				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
REJONTOIEMENT MUR EN PIERRE					
Total H.T. :				_____ €	

Edition du 16/07/2026

Page 18/27

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.2.5	RENFORT DE LA GALERIE PIETONNE				
1.2.5.1	Travaux préparatoire et mise en sécurité Prestation comprenant : - Mise en place de blocs béton avec étau tire-pousse afin de stabiliser la structure existante en bas de pente (côté accès escalier) et dépose en fin de prestation, - Dépose au fur et à mesure de l'avancement de la structure d'étaisements et repliement - Installation des moyens de sécurité nécessaires dans les escaliers pour réalisation des travaux en hauteur. - Toutes sujétions <i>Localisation : Intervention sur galerie piétonne</i> 1 =				
			1 FT		
		FT	1	€	€
1.2.5.2	Réalisation des contres-murs béton Réalisation suivant études IC42. Prestation comprenant : - Coffrage des parois verticales avec banche manuable, compris prestation de coffrage bois en peuplier pour façon de cintrage sur la partie voûtée en plafond. - Reprise, nettoyage complet et prolongement des réservation existantes pour barbacanes, - Ferrailage des parois par T.S. et H.A. - Béton pour voile formulé C25/C30 XF1 D3 S3 par coulage manuel avec exécution difficile y compris pompage, - Toutes sujétions Caractéristiques et quantité : - T.S. à raison de 502.000kg - H.A. à raison de 251.000kg - Béton : 10.000m3 <i>Localisation : Pour l'ensemble suivant directives du BET IC42</i> 1 =				
			1 ENS		
		ENS	1	€	€
RENFORT DE LA GALERIE PIETONNE					
Total H.T. :				_____ €	
MACONNERIE					
Total H.T. :				_____ €	
Total T.V.A. (20%) :				_____ €	
Total T.T.C. :				_____ €	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.3	REFECTION DE LA VOIRIE DE L'ACCES NORD				
1.3.1	ETANCHEITE SUR VOUTE DE LA GALERIE ENTERREE				
1.3.1.1	Terrassements généraux Terrassement en pleine masse dans terrain de toutes natures suivant le rapport du BET géotechniques, et comprenant : Préparation du terrain : - démolition des revêtements des anciens cheminements (dallages béton, enrobés, dalles, bordures attenantes, etc...) dans l'emprise des parties terrassées - démolition des ouvrages éventuels divers en maçonnerie (pierres, briques, etc...) dans l'emprise des parties terrassées avec dérasement en complément sur 0.30 ml et substitution d'autant. - sciage des revêtements enrobé, dallage béton au droit des terrassements - façon de rampes provisoires en accès au fond de plateforme pour les engins de chantier (pelles, camions, etc...), à la demande de l'Architecte suivant phasage et indications du coordonateur de sécurité, les dites rampes seront compactées, mise à niveau et terrassées en temps opportuns en plusieurs interventions éventuelles suivant nécessités du chantier. Terrassements en pleine masse : - fouilles exécutées mécaniquement en excavation dans terrain de toute nature suivant étude géotechnique, - déblai pleine masse avec chargement en camion ou mise en dépôt, - protection en cours de travaux (garde-corps provisoire ...) - mise en stock des déblais homogènes (récupérables) de pleine masse dans l'emprise du terrain pour réutilisation éventuelle si nécessaire dans le cadre du projet. - puisement d'eaux éventuel, quelles que soient leurs importances avec utilisation de tout matériel approprié et au fur et à mesure de l'avancement des travaux - purges sous les assises des ouvrages - de blocs bétons et fondations résiduelles d'anciennes constructions - l'entrepreneur est tenu de réaliser toutes les purges que le Maître Œuvre juge nécessaires de faire exécuter. - réglage et compactage des différentes plate-formes à livrer au niveau sous couches de forme et hérisson pour les parties construction et chaussées				
1.3.1.1.1	Terrassement soigné en tête d'ouvrage <i>Mode de métré : au mètre cube</i> <i>Localisation : AU droit de la voûte</i> 50.00 =		50,000 M3		
		M3	50,000	€	€
1.3.1.2	Dégagement manuel de la voûte et nettoyage du support Prestation comprenant : - Dégagement soignée de la voûte, - Purge des éléments résiduels suite aux démolitions, - Scellement et blocage des pierres au mortier de chaux, - Toutes sujétions <i>Localisation : Traitement de la tête de voûte existante</i> 50.00 =		50,00 M2		
		M2	50,00	€	€
1.3.1.3	Reprise et renfort de la tête de voûte Prestation comprenant : - Nettoyage du support au nettoyeur THP, - Application d'une mortier de réparation, - Toutes sujétions d'exécution afin de livrer un support sain, <i>Localisation : Traitement de la tête de voûte</i> 50.00 =		50,00 M2		
		M2	50,00	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.3.1.4	Réalisation d'une tranchée drainante Prestation comprenant : - Réalisation d'une tranchée drainante en pieds de voûte, - Raccordement et adaptation sur EP, - Toutes sujétions d'exécution. <i>Localisation : Drainage de la voûte</i> 15.00 =		15,00 ML		
		ML	15,00	€	€
1.3.1.5	Etanchéité de la voûte Prestation comprenant : - Traitement du support et application d'un vernis d'accrochage, - <i>Localisation : Etanchéité de la voûte</i>				
		Unité	0,000	€	pour mémoire
1.3.1.6	Etanchéité monocouche FPM Prestation comprenant : - Imprégnation du support avec un enduit d'impression à froid, - Mise en oeuvre d'une membrane bitumineuse type PARAFOR PONT soudée en plein, - Coupes, chute raccords et toutes sujétions de mise en oeuvre. <i>Localisation : Etanchéité de la voûte</i> 50 =		50,00 M2		
		M2	50,00	€	€
1.3.1.7	Relevé d'étanchéité et solin Prestation comprenant : - Equerre de renfort en chape Paradiene 35SR4, - Finition par chape inox Verinox S, - Fourniture et pose de solin en protection des relevés, - Toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre. <i>Localisation : En rive de la voûte</i> 18 =		18,00 ML		
		ML	18,00	€	€
1.3.1.8	Remblaiement Prestation comprenant : - Protection des ouvrages adjacents, - Remblaiement en matériaux de carrière, - Compactage soigné, - Toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre. <i>Localisation : Remblaiement de la voûte</i> 50.00 =		50,000 M3		
		M3	50,000	€	€
ETANCHEITE SUR VOUTE DE LA GALERIE ENTERREE					
Total H.T. :				_____ €	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.3.2	REFECTION DE LA CHAUSSEE				
1.3.2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.3.2.1.1	Dépose des mobiliers existants Dépose et mise en stock de l'ensemble des mobiliers. 1 =		1 FT		
		FT	1	€	€
1.3.2.1.2	Décroutage et préparation du terrain au droit de l'extension Prestation comprenant : - Démolition des enrobés et/ou dallages béton et chargement et évacuation des gravas, - Purges des fondations de chaussées, - Décapage de la terre végétale le cas échéant et évacuation, - Toutes sujétions afin de livrée une plateforme purgée. Localisation : Accès rampe NORD 405.00 =		405,00 M2		
		M2	405,00	€	€
1.3.2.1.3	Démolition des trottoirs Prestation comprenant : - Délimitation des ouvrages avec ouvrages existants et conservés, - Démolition complète des trottoirs, - Chargement et évacuation des gravas. Localisation : Trottoir sur accès 270.00 =		270,00 M2		
		M2	270,00	€	€
1.3.2.1.4	Démolition des bordures Prestation comprenant : - Délimitation des ouvrages avec ouvrages existants et conservés, - Démolition et dépose des bordures béton, - Purge des fondations, - Chargement et évacuation des gravas. Localisation : Ensemble des bordures à déposer 180.00 =		180,00 ML		
		ML	180,00	€	€
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Total H.T. :				€
1.3.2.2	REFECTION DE LA CHAUSSEE				
1.3.2.2.1	Terrassements généraux Terrassement en pleine masse dans terrain de toutes natures suivant le rapport du BET géotechniques, et comprenant : Préparation du terrain : - démolition des revêtements des anciens cheminements (dallages béton, enrobés, dalles, bordures attenantes, etc...) dans l'emprise des parties terrassées - démolition des ouvrages éventuels divers en maçonnerie (pierres, briques, etc...) dans l'emprise des parties terrassées avec dérasement en complément sur 0.30 ml et substitution d'autant. - sciage des revêtements enrobé, dallage béton au droit des terrassements - façon de rampes provisoires en accès au fond de plateforme pour les engins de chantier (pelles, camions, etc...), à la demande de l'Architecte suivant phasage et indications du coordonateur de sécurité, les dites rampes seront compactés, mise à niveau et terrassées en temps opportuns en plusieurs interventions éventuelles suivant nécessités du chantier.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Terrassements en pleine masse : - fouilles exécutées mécaniquement en excavation dans terrain de toute nature suivant étude géotechnique, - déblai pleine masse avec chargement en camion ou mise en dépôt, - protection en cours de travaux (garde-corps provisoire ...) - mise en stock des déblais homogènes (récupérables) de pleine masse dans l'emprise du terrain pour réutilisation éventuelle si nécessaire dans le cadre du projet. - puisement d'eaux éventuel, quelles que soient leurs importances avec utilisation de tout matériel approprié et au fur et à mesure de l'avancement des travaux - purges sous les assises des ouvrages - de blocs bétons et fondations résiduelles d'anciennes constructions - l'entrepreneur est tenu de réaliser toutes les purges que le Maître Œuvre juge nécessaires de faire exécuter. - réglage et compactage des différentes plate-formes à livrer au niveau sous couches de forme et hérisson pour les parties construction et chaussées				
1.3.2.2.1.1	Terrassement en pleine masse Terrassement sur 0.50m Hauteur <i>Mode de métré : au mètre cube</i> 675.00*0.50ht =		337,500 M3		
		M3	337,500	€	€
1.3.2.2.2	Revêtement de finition de chaussées				
1.3.2.2.2.1	Reprofilage et compactage du fond de forme Nivelage du fond de forme, évacuation des boues, réglage et compactage soigné du sol avant exécution des couches de forme, exécution à l'aide d'un engin vibrant, par couches croisées, de façon à obtenir en tout point une densité du sol compacté égal à 95% de l'O.P.M. Mode de métré : au mètre carré <i>Localisation : Ensemble de la voie d'accès</i> 675.00 =		675,00 M2		
		M2	675,00	€	€
1.3.2.2.2.2	Feutre anti-contaminant géotextile Fourniture et mise en place d'un feutre anti-contaminant, travaux comprenant : - purge éventuelle des poches médiocres et des sols détériorés par les engins de terrassement ou les eaux de pluie - compactage du fond de forme à 95 % de l'Optimum Proctor Normal (OPN) avec des engins adaptés - feutre anti-contaminant géotextile non tissé y compris recouvrements et relevés type BIDIM <i>Mode de métré : Au mètre carré de surface à traiter compris surlargeurs de 1.00 ml</i> <i>Localisation : Ensemble de la chaussée</i> 675.00 =		675,00 M2		
		M2	675,00	€	€
1.3.2.2.2.3	Fondation de chaussée en 0/150 Exécution d'une couche de forme comprenant: - Couche de forme en concassé de carrière, en classe 0/150, après tri secondaire, compris fourniture, amenée, mise en place, réglage, bouchonnage de surface et compactage soigné. - Toutes sujétions d'exécution <i>Mode de métré : au mètre cube</i> <i>Localisation : Couche de forme sous chaussée sur 0.30m d'épaisseur</i> (A) 675.00 = 675,00 M2 (B) A * 0.30ep = <u>202,500 M3</u> B =		202,500 M3		
		M3	202,500	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.3.2.2.4	Fondation de chaussée en 0/40 Exécution d'une couche de forme comprenant: - Couche de forme en concassé de carrière, en classe 0/40, après tri secondaire, compris fourniture, amenée, mise en place, réglage, bouchonnage de surface et compactage soigné. - Toutes sujétions d'exécution Mode de métré : au mètre cube Localisation : Couche de forme sous chaussée sur 0.20m d'épaisseur (A) 675.00 = 675,00 M2 (B) A * 0.20ep = = 135,000 M3 B =		135,000 M3		
		M3	135,000	€	€
1.3.2.2.5	Tapis d'enrobé à chaud véhicules légers Exécution d'un revêtement de chaussée comprenant : - couche d'accrochage après nettoyage à base d'émulsion acide à 60 % de bitume (2,5 kg/m2) et gravillonnage en matériau pré-enrobé au bitume - 1 couche de grave bitume 0/14 sur 8cm - 1 tapis d'enrobé dense à chaud pour revêtement des chaussées en béton bitumineux BBSG 0/10 sur 5cm d'épaisseur - Compris toutes fournitures, petites parties, - Raccords, raccordements avec chaussées existantes, - Réglages des pentes, et toutes sujétions de mise en œuvre. - Coupes franches contre chaussée existante, - Liaison nette et propre entre enrobé et murs et/ou bordures, - Création de forme de pente avec rejet sur les regards, - Evacuation à la décharge sélective des déblais éventuels dus au terrassement. Localisation : Ensemble de l'accès NORD (chaussée + trottoir) 675.00 =		675,00 M2		
		M2	675,00	€	€
1.3.2.2.6	Reprise d'enrobé en raccord Reprise en raccords à l'identique des revêtements existants sur rue et trottoir, avec raccord de la couche de fondation et/ou chape béton pour revêtement asphalte, compris: - toutes coupes, fournitures, remaniement des bordures, petites parties, évacuation des gravois, - rabotage pour ancrage des enrobés - sujétions d'exécution pour un raccordement soigné. Mode de métré : au mètre carré Localisation : Au droit des entrées (et provision après travaux en finitions)				
		ML	15,00	€	€
1.3.2.2.3	Bordures béton préfabriquées Fourniture et pose de bordures béton préfabriqués en béton sont conformes à la norme NF P 98-302 et sont de certification à la marque NF et comprenant : - Implantation, terrassement en tranchées, - Lit et épaulement béton - Réalisé simultanément à la pose des bordures et a une largeur minimum de dix centimètres (10 cm) mesurée à mi-hauteur de la bordure. - En alignement droit, les éléments de bordures seront posés sans joint. Tous les éléments de caniveaux et les éléments de bordure en courbe seront posés avec maintien d'un espace vide entre eux de zéro virgule cinq (0,5) cm à un (1) cm, rempli à l'aide d'un matériau élastoplastique ou d'un mortier de type M30. - Dans les courbes et les raccordements divers, les éléments de bordures et de caniveaux nécessitant des longueurs < 1 m seront sciés mécaniquement. - Coupes, chutes, pose en parties droites ou cintrées suivant plans, - Petites parties, - Ensemble des joints tirés au fer - Façons de bateau et toutes sujétions de mise en œuvre et de raccordement éventuel aux bordures existantes.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.3.2.2.3.1	Bordures béton type T2 sur semelle béton Suivant prescriptions ci-avant. <i>Mode de métré : au mètre linéaire en parties droites et cintrées</i> <i>Localisation : Délimitation des espaces</i> 180 =		180,00 ML		
		ML	180,00	€	€
1.3.2.2.4	Remise à niveau des regards existants Prestation comprenant : - Adaptation des regard existant, - Mise en place de réhausse ou dérasement suivant nouvel altimétrie de la voirie, - Toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation. <i>Localisation : Regards existants</i> 4 =		4 U		
		U	4	€	€
1.3.2.2.5	Fourniture et pose de potelets acier Fourniture et pose de potelets comprenant : - Potelets métallique en acier laqué de section approprié, - Scellement dans semelle béton, - Toutes sujétions d'exécution y compris raccord d'enrobé. <i>Localisation : Potelets métalliques</i> 60 =		60 U		
		U	60	€	€
1.3.2.2.6	Exécution de bandes de signalisation - Exécution d'une peinture spéciale de bandes pour matérialisation des emplacements de parking et des délimitations des chaussées compris tous travaux préparatoires - Application sur les revêtements en enrobé, de bandes en peinture blanche, pour matérialisation des places de stationnement. - Compris traçage et tout travaux préparatoires - Bandes de 10 cm de Largeur <i>Localisation : Marquage au sol sur la rampe</i> 1 =		1 FT		
		FT	1	€	€
REFECTION DE LA CHAUSSEE					
Total H.T. :				_____€	
REFECTION DE LA CHAUSSEE					
Total H.T. :				_____€	
REFECTION DE LA VOIRIE DE L'ACCES NORD					
Total H.T. :				_____€	
Total T.V.A. (20%) :				_____€	
Total T.T.C. :				_____€	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
1.4	SERRURERIE				
1.4.1	Garde-corps de 1.00m Ht en tête de mur / Extérieur Suivant prescriptions ci-avant et comprenant : - Eléments de 3 m et/ou 2 m - Matière : Acier S235 - Montant en plat de 60 x 12 au pas de 1300 mm - Main courante en tube Ø48.3 - Platine de fixation en plat de 60 x 12 - Fixation sur tête de mur par chevilles métallique type spit M12 X 100 - Finition : thermolaqué RAL au choix du maître d'Ouvrage - Hauteur fini 190 mm pour mur hauteur 870 mm - Hauteur total avec mur : 1060 mm <i>Localisation : En tête du mur</i>				
	80.00 =		80,00 ML		
		ML	80,00	€	€
	SERRURERIE				
	Total H.T. :				€
	Total T.V.A. (20%) :				€
	Total T.T.C. :				€

RECAPITULATIF

Lot n°1 TRAVAUX DE CONFORTEMENT D'UN MUR

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

1.1 - CLOUAGE DE PAROIS	_____ € HT
1.2 - MACONNERIE	_____ € HT
1.3 - REFECTION DE LA VOIRIE DE L'ACCES NORD	_____ € HT
1.4 - SERRURERIE	_____ € HT

Total du lot 'TRAVAUX DE CONFORTEMENT D'UN MUR'	
Total H.T. :	_____ €
Total T.V.A. (20%) :	_____ €
Total T.T.C. :	_____ €

Soit en toutes lettres TTC : _____

Fait à _____

le _____

Signature et cachet de l'Entrepreneur

Bon pour accord, signature,